



LARGOTEC'INFOS

*Laboratoire de recherche sur la gouvernance publique, territoire et communication
(équipe d'accueil 4388, Université Paris Est)*

Février 2013, n°15

ÉDITORIAL

L'interdisciplinarité assumée du Largotec

Fondé au sein de la Faculté pluridisciplinaire d'AEI, le LARGOTEC porte « dans ses gènes » la caractéristique de réunir des chercheurs en science politique, en droit, en sociologie, en gestion, en histoire et en économie. Ce qui pourrait sembler une contrainte imposée par le contexte constitue au contraire un atout qui enrichit nos réflexions et nos travaux. Si cette diversité d'approches, de concepts et de méthodes nous oblige à un effort de mise en commun, elle a surtout l'avantage de nous permettre de mener des échanges interdisciplinaires riches pour traiter les questions complexes qui sont au cœur de nos recherches autour de leur axe central, l'analyse des techniques de gouvernement. Nous avons ainsi étudié durant plusieurs mois la question de la normativité en confrontant nos visions de ce qu'est une norme, en commençant par des échanges sur le sens et les définitions particulières qu'en donnent nos disciplines respectives. Chacun(e) d'entre nous a ainsi d'abord dû mettre au clair ses propres références disciplinaires avant qu'un travail collectif ne nous amène à dégager une conception commune dont la richesse repose sur une perception éclaircie des similitudes, des particularités et des différences disciplinaires.

Ainsi prend sens notre choix de construire **une approche transversale du politique** qui nous amène à étudier différents objets (la gouvernance humanitaire, la gouvernance internationale de l'environnement, aux niveaux aussi bien international, national que local, les gouvernances publiques et privées de l'emploi, la gouvernance des stages, etc.) en interrogeant les nouveaux modes de gouvernement et de gouvernance, comme nous en a donné l'occasion le récent colloque sur « l'État moralisateur » (voir p. 6) grâce au regard croisé de chercheurs appartenant à des disciplines différentes que nous pensons complémentaires plutôt que concurrentes.

Comme l'écrivait Edgar Morin : « **Il y a inadéquation de plus en plus ample, profonde et grave entre nos savoirs disjoints, morcelés, compartimentés entre disciplines, et d'autre part des réalités ou problèmes de plus en plus polydisciplinaires, transversaux, multidimensionnels, transnationaux, globaux, planétaires. Dans cette situation deviennent invisibles les ensembles complexes, les interactions et rétroactions entre parties et tout, les entités multidimensionnelles et les problèmes essentiels.** » (*La tête bien faite*, Seuil, 1999, p. 13).

La structure de notre laboratoire, l'organisation de ses équipes de recherche comme de son séminaire doctoral et la conception commune qui nous réunit visent précisément à limiter l'écueil des « savoirs disjoints, morcelés et compartimentés ».

Nous croyons d'ailleurs tellement à la richesse de l'interdisciplinarité que nous allons encore l'élargir dans les mois à venir grâce à la fusion programmée (voir p. 2) avec nos collègues philosophes, politistes, économistes et sociologues de l'Institut Hannah Arendt, Espaces éthiques et politiques.

Dominique GLAYMANN,
Directeur adjoint du LARGOTEC

ACTUALITÉS DU LARGOTEC

Présentation du projet de création d'une unité de recherche à partir de la fusion entre le Largotec et EEP-IHA

Le **LARGOTEC** (équipe pluridisciplinaire de l'UPEC créée en 2003) et le laboratoire **EEP-IHA** (Espaces éthiques et politiques, Institut Hannah Arendt) localisé à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée, équipe spécialisée en philosophie pratique et en science politique fondée en 1992 ont élaboré un projet de fusion en vue de créer un nouveau laboratoire.

Cette fusion programmée s'inscrit dans le projet plus global de création d'une école internationale d'études politiques adossé à la faculté d'AEI qui prévoit des enseignements en licence et en master cohabilités par l'UPEC et l'UPEMLV. Le nouveau laboratoire constituera donc le volet scientifique de ce projet et l'adossement recherche de ces formations.

Des membres des deux équipes travaillent ensemble depuis déjà cinq ans (collaboration dans des recherches collectives, colloques croisés etc.) et ont eu l'occasion d'éprouver concrètement leurs points communs dans la manière de concevoir la recherche et la formation à la recherche en sciences sociales. Il ne s'agit donc pas d'un rapprochement artificiel de deux équipes mais bien d'**une convergence souhaitée de points de vue et de pratiques de la recherche au sein d'un seul laboratoire.**

Caractéristiques de la recherche qui sera produite

Le programme de recherche de la future équipe s'appuiera sur la complémentarité des activités auparavant menées par chacun des deux laboratoires qui vont fusionner. Loin de juxtaposer des thématiques de recherche, la proximité des chercheurs de ces deux équipes (en termes d'objets de recherche comme de méthodes d'analyse) nous permettra de les agréger de manière dynamique en enrichissant les problématiques et les approches de travail des uns et des autres.

Il nous paraît important d'insister sur l'**approche transversale du politique** qui sera le point de ralliement du nouveau laboratoire, privilégiant l'analyse des transformations des modes de gouvernement à travers les évolutions des normes, l'émergence de la notion de gouvernance, les mutations des modes de pilotage des politiques publiques et les liens entre la dimension strictement politique et les dimensions philosophiques, sociologiques, économiques, juridiques et historiques.

À travers les trois axes qui suivent, il s'agit toujours d'étudier la gouvernance en la situant dans son contexte social. Ces axes réorganiseront ainsi les six thématiques cumulées de nos deux laboratoires d'origine :

- Un axe centré sur l'**analyse de l'éthique et des normes contemporaines** qui croiserait les analyses de type sociologique (Largotec et EEP), juridique (Largotec), politiste (EEP et Largotec) et philosophique (EEP) permettant une approche globale de la norme (de la norme juridique à la norme éthique en passant par la norme sociale) et une plus grande interdisciplinarité.
- Un axe centré sur la **gouvernance multiniveaux, locale, nationale, internationale et supranationale** qui serait aussi bien étudiée sous l'angle des politiques publiques (EEP, Largotec), de la science administrative (Largotec), de la sociologie politique (EEP, Largotec) que des relations internationales (EEP, Largotec).
- Un axe centré sur l'analyse des **modes actuels de gouvernance**, en abordant différentes politiques publiques ainsi que leurs liens et influences réciproques avec la gouvernance privée, notamment dans les domaines de la santé, la protection sociale, l'éducation, l'emploi et les relations formation/emploi (EEP, Largotec).

Un à deux **colloques annuels** sur des problématiques variées liées à cette conception de la gouvernance, constitueront les moments forts de l'interaction entre disciplines et méthodes de la nouvelle équipe. Au cours de ces colloques les contributions des membres du laboratoire s'associent à celles de spécialistes invités.

La tenue de **journées d'étude** permettra ensuite de soumettre les recherches en cours, les hypothèses et conclusions provisoires à la discussion des membres du laboratoire et de chercheurs extérieurs.

Enfin, la mise en place d'un **séminaire général régulier** nous permettra d'inviter des chercheurs extérieurs sur des thèmes fédérateurs pour présenter et débattre tant de nos propres travaux que des leurs.

L'approche scientifique et l'objet des recherches projetées

S'intéresser aux modes de transformation de la gouvernance et de l'exercice du pouvoir dans toutes leurs dimensions ouvre la voie à des recherches aussi variées que complémentaires sur le **politique saisi dans sa transversalité**. Les recherches menées dans les deux équipes se verront ainsi renforcées par les contributions de collègues travaillant sur des objets très proches, tandis que les pôles de recherche déjà importants et bien institutionnalisés continueront leur activité.

Nous pourrions ainsi par exemple regrouper les perspectives de recherche, jusque là un peu éclatées et isolées au sein des deux équipes, des membres s'intéressant aux **processus de professionnalisation politique**, au métier politique et à ses mutations, aux liens entre sphères économique, sociale et politique, saisis à différents niveaux. Penser ensemble les processus qui concernent le personnel politique local, ou les agents professionnalisés des ONG, ou encore les experts internationaux des organisations internationales, peut créer une synergie tout à fait favorable au développement de ces recherches.

La **dimension éthique** portée par le laboratoire EEP viendra enrichir les réflexions menées par les équipes du Largotec. Inversement, la diversité des champs et domaines de la gouvernance étudiés au Largotec est de nature à ouvrir de nouveaux espaces de réflexion sur la dimension éthique des politiques et des jeux d'acteurs. Des recherches en éthique médicale déconnectées du contexte politique et organisationnel dans lequel se pratique la médecine risqueraient ainsi de perdre de leur ancrage dans la quotidienneté : on mesure ici la complémentarité apportée par les deux laboratoires actuels.

Nous continuerons aussi à étudier **les gouvernances publiques et privées de l'emploi** en analysant l'état actuel et les évolutions du rapport salarial. Une des entrées privilégiées concerne les modalités d'insertion professionnelle qui ont déjà été interrogées dans le cadre d'enquêtes portant sur l'essor et les transformations du travail intérimaire et d'un travail en cours mené sur la nature et les apports des stages pour les étudiants. Cette analyse des stages a donné lieu à la création d'un réseau (le RESTAG - réseau d'étude des stages et de leur gouvernance) dans lequel plusieurs membres de la future équipe continueront ce travail qui s'appuie sur différentes méthodes d'investigation (entretiens, enquête quantitative sur le tutorat dans le cadre d'une convention avec l'Apec, échanges chercheurs/praticiens dans le cadre d'ateliers de travail et de journées d'étude).

Ce travail sur **la gouvernance des stages** se situe à l'intersection des recherches sur le système d'emploi et des **travaux portant sur le système éducatif** (notamment dans le cadre d'une étude comparée de différents systèmes éducatifs européens). Les connexions entre ces différents travaux ont donné lieu au cours des 2 dernières années à un séminaire (GEFE – Gouvernances de l'éducation, de la formation et de l'emploi).

Autre exemple de pôle de recherche fort qui sera poursuivi dans la nouvelle équipe, celui qui traite des **décisions et des résultats des négociations internationales**, en étudiant leur articulation avec les modes de gouvernance aux niveaux régional, national et local.

On observe en effet une volonté croissante de chercher au niveau international les solutions à des problèmes variés liés à **la santé, l'environnement, les droits de l'Homme...** comme en témoigne le concept de « bien public mondial » qui a surgi sur le devant de la scène internationale au début des années 2000.

Ce type de gouvernance constitue un projet de recherche dans la future équipe portant sur les articulations entre **les négociations au niveau international sur l'environnement** (qui participent à la constitution d'un droit international) et les politiques publiques menées au sein de chaque pays. Il est intéressant d'analyser ces deux négociations comme deux co-processus parallèles et interdépendants et d'étudier la circulation, entre eux, des normes et acteurs. Il est aussi important d'étudier les différents types d'acteurs, États, entreprises, ONG, qui interviennent à ces différents niveaux et ou dans ces différents domaines. Sur ce point également il faut noter l'acuité et la complexité des problèmes éthiques soulevés par de telles négociations.

D'autres recherches communes, qui impliquent aussi bien des doctorants que des chercheurs du laboratoire, concernent **la gouvernance de l'espace humanitaire**. Ici aussi, sont posées de manière originale des questions sur les nouvelles frontières du politique au prisme du transnational, sur les transformations des acteurs, de leurs organisations, de leurs ressources, de leurs motivations et de leurs pratiques éthiques, ainsi que de leurs stratégies pour la construction de nouvelles normes et enjeux humanitaires globaux.

Spécificité de la future unité de recherche

Une caractéristique marquante et « distinctive » de l'équipe de recherche que nous formerons est le fait d'être fortement **pluridisciplinaire** et la volonté de développer et de valoriser les travaux interdisciplinaires voire transdisciplinaires aussi bien en termes de problématisation que de méthodes de travail et de formulation d'hypothèses. La pluridisciplinarité est à la mode, mais elle sera ici réellement mise en pratique par la collaboration de chercheurs relevant d'une part de **disciplines différentes** et d'autre part s'inscrivant dans une **démarche de recherche transdisciplinaire** à partir de leur discipline d'origine. Par exemple, les juristes, les philosophes et les économistes de la nouvelle équipe ont pour point commun d'intégrer une dimension historique et politique à leurs analyses... À rebours, les politistes et sociologues de l'équipe accordent une grande importance à la théorisation et au rôle des idées politiques, à la réflexivité critique et éthique sur les pratiques et usages des résultats scientifiques.

Cette spécificité tient ainsi non seulement à l'origine des membres de la future équipe qui représentent un large panel des sciences humaines et sociales (science politique, philosophie, droit, sociologie, anthropologie, économie, histoire, sciences de l'éducation) mais aussi à **un choix assumé**. Nous considérons en effet que les regards croisés et les travaux communs sont une source d'enrichissement de la compréhension des problèmes dont nous traitons.

Nous partageons et partagerons **le thème commun de la gouvernance**, or nous pensons que la complémentarité de ces disciplines et le dépassement des frontières disciplinaires sont nécessaires pour appréhender correctement les questions que pose la gouvernance, ses formes et ses évolutions. Cette **approche interdisciplinaire** accroît notre capacité à aborder les différents objets d'étude et problématiques renvoyant à ce thème commun en nous amenant à approfondir les approches conceptuelles, à varier les méthodologies (analyses empiriques, conceptualisations, recherches actions, modélisations ou expérimentations) et à enrichir les conclusions provisoires.

LES SÉMINAIRES ET JOURNÉES D'ÉTUDE DU LARGOTEC

Journée d'étude

Le 6 décembre 2012

Présentation des résultats de la recherche du Largotec en partenariat avec l'EN3S pilotée par V. de Briant « *Les relations entre le service public de Sécurité sociale et les collectivités territoriales. Le cas de la petite enfance et du RSA* ».

Avec M. Yves Palau (vice-président de l'UPEC, directeur du Largotec), Mme Fanny Lassalvy Sorrentino (responsable de la recherche, EN3S), M. René-Paul Savary, (Président du conseil général de la Marne, président de la commission Insertion, cohésion sociale, logement, économie sociale et solidaire de l'Assemblée des départements de France), M. Maurice-Pierre Planel (conseiller technique au Ministère de la Famille) et M. Vincent de Briant (chercheur au Largotec, UPEC).

Les « mardis du Largotec »

Le 15 janvier 2013

Réunion plénière du Largotec : informations sur les travaux et programmes en cours, débat au sujet du projet de création d'une École internationale d'études politiques et du projet de fusion du Largotec avec le laboratoire Espaces, éthiques et politiques.

Les deux dernières séances du séminaire « GEFÉ 2012 »

Le 11 décembre 2012

« *Encadrer, un processus d'apprentissage permanent. Il y a toujours un lien formation-emploi.* »

Intervenant : **M. Frederik MISPELLOM BEYER** (professeur de sociologie à l'Université d'Évry, directeur du département AES et de l'IUP Administration et développement territorial, responsable de l'équipe de recherche « Enseigner, transmettre, encadrer », antenne du Centre de recherche sur la formation, Cnam, et membre du LHEST, le Laboratoire d'histoire économique et sociale des techniques).

Le 22 janvier 2013 (séance initialement prévue en novembre 2012)

« *Les politiques éducatives régionales.* »

Intervenante : **Mme Claire DUPUY** (Docteure en sciences politiques et en sociologie, Deakin Fellow, St Antony's collège, University of Oxford, chargée de recherche au FNRS, Université catholique de Louvain).

Autre journée

Le samedi 9 février 2013

Participation du Largotec représenté par Mme Berrahal aux Journées portes ouvertes de l'Upec.

ACTUALITÉS DE LA RECHERCHE

Le colloque international « *L'État moralisateur* » organisé par le Largotec (à l'initiative et sous la responsabilité de Cédric Groulier) s'est tenu les jeudi 31 janvier et vendredi 1^{er} février 2013 dans les locaux de la Faculté d'AEI (Université Paris Est Créteil).

Ce colloque du Largotec a reçu le soutien du Conseil scientifique de l'Université, du Département de philosophie de l'UPEC (master d'Éthique publique contemporaine), de l'Institut Hannah Arendt – Espaces Éthiques et Politiques de l'Université Paris Est Marne-la-Vallée, de REGIMEN (Réseau d'étude sur la globalisation et la gouvernance internationale et les mutations des états et des nations), de l'Unité de recherches « Santé, Éthique, Argent » de l'Université El Manar de Tunis et du GRECCAP-CERCLE.

Cette manifestation scientifique a permis au Largotec de poursuivre ses échanges au sein du PRES Paris Est – notamment de renforcer la collaboration avec les philosophes de Marne-la-Vallée et de l'UPEC –, avec des collègues de l'Université Saint Paul d'Ottawa (Canada) et l'Université catholique de Louvain-Mons (Belgique), mais aussi de tisser des liens avec des enseignants-chercheurs et des doctorants de la Faculté de droit d'Evry, de l'Université Montesquieu de Bordeaux IV, de l'Université de Provence d'Aix Marseille I, de l'IEP de Toulouse ou encore de la Faculté de droit de l'Université El Manar de Tunis.

Interdisciplinaire, ce colloque a réuni des juristes, des politistes, des philosophes, des sociologues et des économistes. Après une mise au point terminologique sur les notions de morale, moraliste, moralisateur et éthique, les communications et discussions se sont organisées selon quatre tables rondes réparties sur deux journées.

1^{ère} table ronde : « Moralisation et techniques de direction des conduites »

« *La "fiscalité comportementale" ou les fondements incertains de la morale par l'impôt* », **Vincent de BRIANT**, enseignant en droit public, LARGOTEC, UPEC

« *L'Hôpital (en)quête d'éthique* », **Nicolas SALVI**, directeur d'hôpital, doctorant en droit public, Université Montesquieu-Bordeaux IV

« *La morale peut-elle être un instrument moderne de politique publique ?* », **Sylvie THORON**, professeure en sciences économiques, LARGOTEC, UPEC (voir p. 10)

2^{ème} table ronde : « Moralisation et projet politique »

« *La moralisation de la vie publique* », **Véronique BERTILE**, maître de conférences en droit public, Université Montesquieu-Bordeaux IV, GRECCAP-CERCLE

« *La morale en débat : le rapport entre l'État et les acteurs sociaux dans le débat préalable à la révision des lois de bioéthique en France de 2009 à 2011* », **Julien ANDREANI**, doctorant en sociologie, Université de Provence-Marseille I, LAMES

« *La Tunisie transitionnelle ou la tentation de l'État moralisateur* », **Amel AOUIJ MRAD** et **Sophie DABBOU BEN AYED**, professeures de droit public, Université de Tunis El Manar (Tunisie), Unité de recherches « Santé, éthique, argent »

3^{ème} table ronde : « La moralisation et l'individu »

« *L'égalité de genre : État moralisateur ou globalisation des normes de genre ? Réflexions à partir de l'exemple de la Bosnie-Herzégovine* », table paper de **Hélène DELOMEZ**, doctorante en science politique, LARGOTEC, UPEC, Université Catholique de Louvain-Mons, (Belgique)

« *L'État moralisateur face aux femmes musulmanes* », **Olivia BUI-XUAN**, maître de conférences en droit public, Université d'Evry, Centre Léon Duguit, membre du groupe de recherches REGINE (Recherches et Études sur le Genre et les Inégalités dans les Normes en Europe)

« *Le droit de la bioéthique : l'exemple d'un droit devenu moralisateur. Le maintien de l'interdiction de la gestation pour autrui par le législateur et le juge français* », **Houry MOUSISIAN**, doctorante en droit public, LARGOTEC, UPEC

« *Gouvernance moralisatrice et servitude volontaire* », **Dominique GLAYMANN**, maître de conférences HDR en sociologie, LARGOTEC, UPEC

« *Rites d'institution, rites de moralisation ? L'État moralisateur et le symbolique* », **Antoine MANDRET-DEGEILH**, doctorant en science politique, Sciences Po Paris, Centre d'études européennes, ATER à Sciences Po Toulouse, LaSSP

4^{ème} table ronde : « La moralisation : stratégie politique et/ou juridique ? »

« *Les rôles de l'État moralisateur au sein de l'intervention humanitaire : fusion ou confusion* », **Bernard HACOURT**, maître de conférences associé, LARGOTEC, UPEC et **Brigitte PIQUARD**, maître de conférences associée, LARGOTEC, UPEC, Reader Oxford Brookes University,

« *Les recommandations sanitaires : entre moralisation et précaution* », **Cédric GROULIER**, maître de conférences en droit public, LARGOTEC, UPEC

« *Quand l'État fait la morale : les sanctions contre la désobéissance aux lois injustes et le rôle des tribunaux* », **Hélène TESSIER**, avocate, psychanalyste, professeur, Université Saint Paul d'Ottawa (Canada), directrice du Centre de Recherche sur le Conflit, membre de REGIMEN

« *L'État moralisateur et le défi de la gouvernance* », **Pierre VERCAUTEREN**, professeur de science politique, Université catholique de Louvain-Mons (Belgique), LARGOTEC, secrétaire général de REGIMEN

Le projet invitait les participants à **s'interroger sur la propension de l'État à adopter depuis quelques années des postures moralisatrices**, que ce soit dans les discours des responsables politiques, à travers la conduite de certaines politiques publiques, ou encore par le biais de la production normative. Il ne s'agissait donc pas de se poser une nouvelle fois la question de la part de morale dans le droit, mais de **rendre compte d'une certaine instrumentalisation de la morale dans l'action publique**, compte tenu de l'ensemble des leviers de cette action. Il s'agissait aussi de comprendre l'impact parfois moralisateur des interventions étatiques.

« Donneur de leçons », l'État l'est manifestement tant les communications ont montré **combien les techniques de direction des conduites mobilisent volontiers l'aiguillon de la morale**, en érigeant des comportements en modèles et en tentant d'infléchir les conduites jugées moins désirables. À cet égard, le développement d'une fiscalité comportementale, ou encore la multiplication d'injonctions douces, en formes de recommandations, participent de cette moralisation des conduites. Cette distinction du bon et du mauvais, du bien et du mal, de la vertu et du vice... est toutefois rarement explicite, et elle se fonde souvent dans l'argument plus avouable de l'éthique (qui est par exemple devenu un leitmotiv dans la gouvernance des services hospitaliers).

Les hypothèses où l'État sort du registre de l'implicite sont finalement rares : l'entreprise de moralisation du capitalisme, ou plus récemment de la vie publique, montre comment le mot peut être mobilisé par le discours politique, avant de s'évanouir dans les mesures concrètes visant à traduire ce discours en actes, notamment dans le droit. Justification politique, la « moralisation » ne compte visiblement pas parmi les notions juridiques, le langage des juristes lui préférant celle de déontologie, quand la moralisation ne se confond pas avec les concepts creux de « modernisation » ou encore de « rénovation », ainsi que l'a montré la Commission de rénovation et de déontologie de la vie publique, ou « Commission Jospin ».

La question de la moralisation renvoie en tout état de cause aux valeurs qui sous-tendent l'action des pouvoirs publics, et aux normes intériorisées par les sociétés. Stigmatiser les comportements alimentaires déviants ou les addictions au tabac ou à l'alcool reflète une société qui voue aujourd'hui un véritable culte à la santé. Responsabiliser les individus au regard de leur emploi et de leur carrière fait écho à l'injonction d'être performant et flexible, qui s'impose aujourd'hui dans la sphère professionnelle. Interdire le port du voile dans les espaces publics renvoie autant à des valeurs de laïcité qu'à une préoccupation sécuritaire, quand cela ne révèle pas aussi, sous prétexte d'aider les femmes musulmanes à s'émanciper, la persistance de politiques publiques délibérément ou inconsciemment genrées. Valeurs encore, lorsque l'État légifère dans le champ de la bioéthique pour moraliser l'usage des avancées scientifiques, multiplie les rites d'institutions adressés aux citoyens en mal de symboles ou aux candidats à une citoyenneté qui doit précisément aussi être un symbole. Valeurs, évidemment, quand l'État poursuit un projet politique faisant de la religion l'horizon indiscutable de la morale.

Mais les discussions l'auront montré : **l'État moralisateur n'est pas nécessairement l'État tout puissant.** C'est aussi l'État en crise. En crise de légitimité : ainsi, la moralisation s'avère parfois source de relégitimation de l'action publique, lorsqu'elle cherche à incarner l'ordre face à la dérégulation des marchés financiers, ou prend les traits d'un « humanitaire d'État ». Crise d'efficacité aussi : l'impuissance étatique contemporaine, qui est pour beaucoup celle de l'État-providence, ne trouve-t-elle pas un expédient avec la moralisation ? Donner des leçons n'est-il pas la seule chose qui reste par exemple à un État disqualifié dans le champ économique ? Mais en professant ainsi, l'État ne transfère-t-il pas sur autrui, la charge des obligations qui s'imposent à lui ? C'est alors aussi une crise du risque qui pourrait expliquer pourquoi l'État se fait moralisateur : de plus en plus incertain, imprévisible, le risque est devenu une contrainte centrale de l'action publique, et entre obligation de prévention et stratégies de précaution, rappeler sans cesse ce qu'il convient de faire permet peut-être de s'absoudre soi-même.

La figure de l'État moralisateur n'est finalement pas étrangère à celle de l'État post-moderne, confronté à de fortes mutations de son environnement, qui contraignent l'action publique, et imposent une transformation des modes d'exercice du pouvoir : du gouvernement à la gouvernance, du commandement à la persuasion, des choix publics assumés à la responsabilisation des individus... **Ce colloque confirme l'intérêt des réflexions sur la normativité que conduit le Largotec depuis plusieurs années, et renforce la thèse de l'« hyper-normativité » de la gouvernance.**

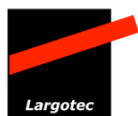
La publication des actes aura lieu dans les prochains mois.

Rappel : Cycle d'études du Largotec sur la normativité

- ⇒ 2007 : colloque « La gouvernance des sociétés contemporaines au regard des mutations de la normativité » (UPEC, 13-15 décembre 2007)
- ⇒ 2009 : participation du LARGOTEC à la session spéciale 01-266 du 21^{ème} Congrès de l'Association internationale de science politique, intitulée « Gouvernance et normativité : la liberté comme nouveau mode de gouvernement » (Santiago du Chili, 12-16 juillet 2009)
- ⇒ 2011 : publication de *Gouvernance et normativité. La gouvernance des sociétés contemporaines au regard des mutations de la normativité*, sous la direction d'Yves Palau (Presses universitaires de Laval, Canada)
- ⇒ 2012 : colloque « Gouvernance globale contre régulation ? Quelle normativité pour les relations internationales ? » (UPEC, 7 et 8 juin 2012)
- ⇒ 2013 : colloque « L'Etat moralisateur » (UPEC, 31 janvier et 1^{er} février 2013)



LABORATOIRE DE RECHERCHE SUR LA
GOUVERNANCE
LARGOTEC – EA4688



Société Française de
Finances Publiques

CENTRE NATIONAL DE LA
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE



pierresvives
La Cité des savoirs et du sport pour tous



Colloque – Montpellier, les 6 et 7 juin 2013 à pierresvives

« LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE FINANCIÈRE POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :
LE PRINCIPE DE LIBRE ADMINISTRATION REMIS EN CAUSE PAR LEUR SITUATION FINANCIÈRE ?
REGARDS CROISÉS JURIDIQUES, ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS »

Le Conseil Général de l'Hérault, le Largotec, laboratoire de recherche sur la gouvernance de la Faculté d'Administration et d'Échanges Internationaux de l'Université Paris Est Créteil, et l'IPAG de l'Université de Montpellier 1, organisent les 6 et 7 juin 2013, en partenariat avec le CNFPT et la Société Française de Finances Publiques, un colloque sur le thème des « conséquences de la crise financière pour les collectivités territoriales » qui aura lieu à Montpellier à pierresvives, « *la Cité des savoirs et du sport pour tous* ».

En effet, en affectant le secteur bancaire dans son ensemble et en se prolongeant par une crise des dettes souveraines en Europe, la crise financière a eu des répercussions importantes sur l'activité économique internationale. Elle a profondément rebattu les cartes des réseaux de financement public, notamment celui des collectivités territoriales.

En France, avec l'effondrement d'un des principaux établissements financeur des collectivités (banque Dexia) ce sont à la fois les sources de financement à court terme mais aussi à long terme, avec la mise en œuvre prochaine des nouvelles réglementations financières (ratios de liquidité de Bâle III), qui sont remises en question.

Nos voisins sont également confrontés à des difficultés de financement. En témoignent les récents appels de la Catalogne au Fonds de Liquidité Autonome destiné aux régions espagnoles n'ayant plus accès aux marchés financiers.

Ces évolutions donnent une actualité nouvelle à un débat ancien : le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales françaises. Ce dernier est-il compatible avec un élargissement des compétences des collectivités concomitant avec une raréfaction de leurs ressources financières ?

Le colloque est destiné à apporter un éclairage pluridisciplinaire sur cette question. Il a vocation à rassembler juristes, politologues, financiers, économistes, chercheurs et praticiens pour échanger sur ces thématiques.

Le programme définitif sera communiqué très prochainement.

Pour toute information, s'adresser à Philippe Frouté : philippe.froute@u-pec.fr

De l'éthique dans la réforme du système bancaire ? Mill, Sen et la malédiction du libéralisme (Reflète de la communication de Sylvie Thoron au colloque « L'État moralisateur »)

La réforme du système bancaire, qui consiste à séparer les banques de dépôt et les banques d'investissement, appliquée dans une version non édulcorée, va dans le sens d'une moralisation de la finance. Voilà ce qui vient à l'esprit du quidam, de droite ou de gauche, qui a assisté aux désastres de la crise financière et économique et souhaite avant tout que de vraies réformes soient entreprises pour que tout ne reparte pas comme avant. Est-ce une illusion ? Est-ce que « moraliser la finance » ne serait qu'une vaine expression ?

Il existe des arguments éthiques forts qui viennent à l'appui de ce projet et que le sens moral de tout citoyen saisit. Les solutions que l'on doit apporter pour éviter de nouvelles crises financières, ne peuvent seulement se baser sur des réformes réglementaires qui visent à limiter les comportements opportunistes et déviants. Elles doivent être aussi éthiques. Parce que des acteurs qui ne peuvent exercer leur sens moral trouveront toujours les moyens de contourner des règles qui auraient pour unique objectif de les contraindre en limitant leurs choix. Notons tout d'abord que, dans cette réforme, les règles permettant de séparer les deux types d'activité n'ont pas pour objectif de limiter les choix des acteurs, mais pour objectif de les séparer, ce qui n'est pas la même chose. Mais en quoi cette réforme serait-elle, en plus, éthique ? Elle le serait pour une raison générale et pour deux raisons spécifiques.

La raison générale repose sur les conclusions de bon nombre de travaux en sciences sociales qui montrent que la nature éthique du comportement des individus dépend de l'environnement, du contexte dans lequel ils ont à agir. Jusqu'aux économistes Fehr et Schmidt (1999) qui ont montré dans leur article *a Theory of Fairness, Competition and Cooperation*, comment, dans des expériences de laboratoire, les sujets avaient des comportements opposés, coopératifs ou compétitifs, selon les règles du « jeu » qui leur était proposé. Ils ont pu expliquer ces différences dans les comportements observés par une même hypothèse selon laquelle les sujets étaient, dans les deux cas, averses aux inégalités. Ainsi, cette préférence pour l'égalité pouvait générer un résultat proche d'un partage égalitaire dans le jeu dit de d'ultimatum mais très inégalitaire dans un jeu dit de marché. La conclusion générale que l'on peut tirer de ces travaux et de beaucoup d'autres est qu'il est possible de moraliser des activités en structurant les institutions qui les encadrent, pour créer un environnement favorable à l'agir moral.

Revenons aux deux raisons spécifiques qui feraient que la réforme bancaire serait naturellement perçue comme un moyen de moraliser la finance. L'avantage de cette restructuration, tel qu'il est mis en avant par les économistes, serait qu'en cas de risque de faillite l'Etat pourrait se limiter à soutenir les banques de dépôt. On doit ajouter qu'en conséquence, cette restructuration permettrait de moraliser chacune des deux activités. Les activités dites de détail, parce que la banque serait alors recentrée sur sa fonction sociale première, au service de l'économie réelle ; mais aussi les activités spéculatives, autrement considérées comme immorales, parce que dans ces conditions la banque serait alors amenée à être prudente et responsable. Morale de l'utilité sociale ou utilitariste pour les activités de détail, morale de la responsabilité ou libérale pour les activités de marché.

Encore faudrait-il, bien sûr, que les activités des deux types puissent être réellement séparées. L'histoire montre que cela a été possible (loi Glass-Steagall de 1933 aux États-Unis) mais depuis les années 1980, la titrisation, la prolifération des produits dérivés ont conduit, au prétexte d'une mutualisation des risques, à une imbrication des activités, un mélange absolu des genres et des objectifs. Les difficultés que rencontrent aujourd'hui les réformateurs des différents pays ne seraient pas seulement dues à un manque de volonté politique ? Serait-il trop tard ? La dérèglementation serait-elle irréversible ?

Triste écho d'un débat sans fin. Le principe de non nuisance de John Stuart Mill (*De la liberté* 1859) a fondé le libéralisme en posant que l'État ne doit intervenir pour contraindre le comportement de l'individu que dans la mesure où ce comportement a des conséquences néfastes pour les autres. Ce n'était que le début d'un long débat montrant que la limite ne pouvait être aussi clairement définie sans occulter les rapports sociaux. Jusqu'au paradoxe du libéral parétien proposé par Amartya Sen en 1970 qui a montré que l'on ne pouvait assurer qu'un État, même le mieux intentionné, puisse toujours tout la fois prendre la décision voulue de tous et respecter un principe, même minimal, de liberté.

Sylvie Thoron, Professeur de sciences économiques, chercheure au Largotec

ACTIVITÉS ET PUBLICATIONS DES MEMBRES DU LARGOTEC

Béatrice BARBUSSE

Communications

- ✓ Présentation de la recherche « *Les cadres et le tutorat des stages en entreprise* », 3^e journée d'étude APEC/chercheurs, « *Jeunes et entreprises : vraies attentes et/ou faux débat* » avec D. Glaymann, Association pour l'emploi des cadres, Paris, 19 déc. 2012

Publication

- ✓ « *Génération précaire, nouveautés et continuité des acteurs sociaux collectifs avec l'Internet* », avec D. Glaymann, in G. Rouet (dir.) *Usages de l'Internet, éducation et cultures*, Éd. L'Harmattan (Coll. "Local & Global"), 2012, p. 75-87

Vincent de BRIANT

Communications

- ✓ « *La fiscalité comportementale, ou les fondements juridiques incertains de la morale par l'impôt* », communication au colloque du Largotec « *L'État moralisateur* », Créteil, 31 janv. 2013
- ✓ « *Gouvernance et métropole* », communication au séminaire Métropole et démocratie locale, CNFPT/Ville de Paris, Pantin, 2 oc. 2012
- ✓ « *La coadministration de l'environnement* », communication à la Journée d'étude de la Société française pour l'environnement, SFDE, « *La clarification des compétences des collectivités territoriales en matière d'environnement, propositions pour une nouvelle gouvernance* », Paris, 20 sept. 2012
- ✓ « *Du local au global : la portée de la gouvernance à 5 dans la mise en œuvre de la politique française de protection de l'environnement (« Grenelle de l'Environnement »)* », communication au Congrès IPSA, panel *Multi-level Governance of Sustainable Development*, Madrid, 9 juil. 2012
- ✓ « *Gouvernance et régulation : un référentiel global ?, Le cas de la préparation du Rio+20* », communication au colloque organisé par LARGOTEC, REGIMEN et CECRI « *Gouvernance globale contre régulation ? Quelle normativité pour les relations internationales* », UPEC, Créteil, 7/8 juin 2012

Dominique GLAYMANN

Communications

- ✓ « *Gouvernance moralisatrice et servitude volontaire* », communication au colloque du Largotec « *L'État moralisateur* », Créteil, 1^{er} fév. 2013
- ✓ Présentation de la recherche « *Les cadres et le tutorat des stages en entreprise* », 3^e journée d'étude APEC/chercheurs, « *Jeunes et entreprises : vraies attentes et/ou faux débat* » avec B. Barbusse, Association pour l'emploi des cadres, Paris, 19 déc. 2012
- ✓ « *Le stagiaire entre déni et reconnaissance de son travail et de ses compétences* », communication au colloque des RT 25 et 30 de l'Association française de sociologie, « *Processus d'invisibilisation et de reconnaissance dans le travail* », Évry, 6 déc. 2012
- ✓ Introduction (« *L'action publique questionnée par le changement social* ») et conclusion du séminaire de clôture de la Formation interne des contrôleurs du travail, INTEFP, Marcy l'Étoile, 3, 4 et 5 déc. 2012
- ✓ « *Le stage, un dispositif de formation riche, sous conditions* », communication aux journées d'études du RT 4 « *Sociologie de l'éducation et de la formation* » de l'Association Française de Sociologie et du Laboratoire REV-CIRCEFT de l'UPEC, « *Les évolutions du champ éducatif et de ses professionnalités. Nouveaux métiers, transversalité et division du travail éducatif* », UPEC, Créteil, 23 nov. 2012

Publications

- ✓ « *L'incertaine relation stage insertion professionnelle* », 2012, in N. Richez-Battesti, F. Petrella, P. Gianfaldoni, « *Travail, organisations et politiques publiques : quelle soutenabilité à l'heure de la mondialisation ?* », *Cahiers du CIRTES*, hors-série n°2, Louvain-la-neuve, UCL Presses universitaires de Louvain, p. 423-439

- ✓ « *Génération précaire, nouveautés et continuité des acteurs sociaux collectifs avec l'Internet* », avec **B. Barbusse**, in G. Rouet (dir.) *Usages de l'Internet, éducation et cultures*, Éd. L'Harmattan (Coll. "Local & Global"), 2012, p. 75-87

Activités scientifiques

- ✓ **Soutenance du diplôme d'Habilitation à diriger des recherches en sociologie** : « *Essor des stages, professionnalisation de l'enseignement supérieur et mutations du système d'emploi* », UPEC, 20 nov. 2012

Cédric GROULIER

Activités scientifiques

- ✓ **Conception et coordination du colloque du LARGOTEC « L'État moralisateur »**, UPEC, 31 janv. et 1^{er} fév. 2013

Houry MOUSISIAN (doctorante en droit public)

Communication

- ✓ « *Le droit de la bioéthique : l'exemple d'un droit devenu moralisateur. Le maintien de l'interdiction de la gestation pour autrui par le législateur et le juge français* », communication au colloque du Largotec « L'État moralisateur », Créteil, 1^{er} fév. 2013

Synthèse de la communication : La prohibition de la gestation pour autrui (GPA) était et reste la règle de droit maintes fois réaffirmée par le législateur et surtout par le juge judiciaire. Ces deux derniers fondent leur refus de légaliser la GPA sur des principes éthiques (notamment les principes de l'indisponibilité et de la non-patrimonialité du corps humain), suivant ainsi la morale qui sert de cadre à la politique juridique de dissuasion menée par l'État afin de décourager les couples à se rendre à l'étranger pour recourir à cette technique de procréation. Cette politique se traduisait notamment, il y a peu, par le fait pour l'État d'empêcher la transcription des actes de naissance établis à l'étranger dans le fichier central de l'état civil de Nantes. Toutefois, devant l'échec de cette politique, le Gouvernement Ayrault, par le biais d'une circulaire de la Garde des Sceaux Christiane Taubira (du 25 janvier 2013), a décidé de changer sa stratégie en recommandant aux tribunaux civils de ne plus refuser la nationalité française aux enfants nés d'une GPA à l'étranger. De plus, l'une des particularités de cette circulaire est qu'elle ne se réfère pas aux principes éthiques généralement invoqués pour empêcher la légalisation d'une filiation établie à l'étranger grâce à une convention de GPA, mais se prononce uniquement sur le terrain du droit de la filiation une tendance qui avait déjà été initiée par la Cour d'appel de Rennes dans son Arrêt du 21 février 2012.

Xavier PONS

Publications

- ✓ « **De nouvelles connaissances pour une nouvelle gouvernance par les résultats ? L'exemple de l'éducation en France et de trois outils d'évaluation** », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 2012/2, p. 83-103.
- ✓ « **Quarante ans d'évaluation ministérielle des acquis des élèves en France : complexification et politisation** », *Politiques sociales et familiales*, décembre 2012, n° 110.
- ✓ « **Évaluation et nouvelle gestion publique en éducation : de faux-amis ?** », *Économie et management*, janvier 2013, n°146, p. 30-36.

Sylvie THORON

Communications

- ✓ « **La morale peut-elle être un outil moderne de politique publique ?** », communication au colloque organisé du Largotec « L'État moralisateur », Créteil, 31 janv. 2013
- ✓ « **La protection de l'environnement entre gouvernance d'un bien public mondial et auto-gouvernance des biens communs** », communication au colloque de l'AMSE « **Les biens publics mondiaux 10 ans après** », Marseille, 10 déc. 2012
- ✓ « **How best to disagree in order to agree?** », communication au séminaire du LEDa (Laboratoire d'économie de Dauphine), Université Paris Dauphine, 19 nov. 2012

DU CÔTÉ DES DOCTORANTS

OMI/Largotec - Séminaire des doctorants
« Droit, philosophie, sciences politiques » & « Économie, gestion, sciences sociales »
Vincent de Briant (dir.) debriant@u-pec.fr

Méthodologie de la recherche et projet de thèse

Le séminaire des doctorants proposé pour l'année 2013 est fondé sur **l'étude des fondements de la recherche entreprise par les doctorants et de leur impact sur la conduite de la thèse** :

- **Fondements épistémologiques** de la thèse (entreprise ou projetée),
- **Fondements disciplinaires** et/ou **interdisciplinaires** de la thèse (ou du projet de thèse),
- **Articulation** entre les fondements épistémologiques, les fondements disciplinaires et la conduite de la thèse (formulation du sujet, conduite du projet, rédaction de la thèse).

Le séminaire est ouvert aux doctorants ou aux « candidats » à l'inscription en doctorat, relevant notamment des disciplines de l'école doctorale OMI (droit, philosophie pratique, sciences de gestion, sciences économiques, sciences politiques, sociologie), ainsi qu'aux auditeurs libres, intéressés par la démarche suivie dans le cadre du séminaire.

Le séminaire est fondé sur :

- **une approche transversale** de la recherche doctorale en « sciences sociales », fondée sur la mise en évidence des fondements communs aux disciplines concernées, mais aussi de leurs différences d'approche ;
- **la confrontation de ces ressemblances et de ces différences** dans le but d'aider le doctorant à identifier les « déterminants » de sa recherche et à se les approprier ;
- l'identification, séance après séance, **des questions de méthode** devant être abordées, dans une démarche « constructiviste ».

Le programme du séminaire dépend à ce titre en partie des besoins exprimés ou apparus à l'occasion des séances.

Le séminaire est divisé en dix séances de deux heures (20 heures).

La première partie du séminaire est consacrée à **une présentation** par le participant de ses travaux en l'état (au moins deux présentations, de 20' maximum, par séance, avec inscription préalable). Chaque participant peut communiquer à l'avance un document de travail aux membres du séminaire. La présentation est suivie d'**une discussion** avec les présents.

La seconde partie du séminaire est consacrée à **des approfondissements et reprises méthodologiques**, en rapport avec la (les) présentation (s), ou sur la méthodologie de la recherche (en fonction des besoins exprimés par les participants au séminaire).

Le séminaire est ouvert sur inscription préalable aux doctorants.

Il est également **ouvert sur demande acceptée à ceux qui souhaitent se former à la méthodologie de la recherche préalablement au dépôt de leur projet de thèse ou à des « auditeurs libres »** dont la demande est acceptée en fonction de leur projet.

La présence au séminaire fait l'objet d'une **validation par l'école doctorale**. Elle constitue un élément d'appréciation dans l'évaluation du « parcours de thèse » du doctorant ou futur doctorant, en vue de son inscription ou de sa réinscription d'une année sur l'autre.

Lieu et horaires

- Les séminaires ont lieu **le mardi de 10h à 12h**, aux dates indiquées, en salle de recherche du Largotec (EA 4388), n°114, 225 ou 226, bâtiment T, faculté d'AEI, CMC, Créteil.
- Informations, calendrier et inscriptions : berrahal@u-pec.fr (01-45-17-18-75)

PORTRAIT DE DOCTORANT

M. Roberto BONINO

Sujet de thèse : « Finance et gouvernance des institutions supérieures privées dans le cadre du marché mondial de l'éducation »

Thèse sous la direction de M. Jean-David AVENEL



Pouvez-vous vous présenter en quelques mots, décrire votre profil personnel, et de chercheur ?
J'ai 55 ans et je m'appelle Roberto. Actuellement, je travaille dans le centre de Genève et je demeure à Paris, dans le quartier du Châtelet, Quand je suis à Paris, je suis en famille. Mon épouse est d'origine italienne, elle est géophysicienne dans la recherche pétrolière. J'ai une fille de 23 ans qui est en école d'architecture. Je fais beaucoup de promenades, j'assiste à des concerts et je visite des musées. Le Louvre et Beaubourg sont mes musées préférés. Dans le quartier où j'habite, il y a toujours quelque chose à voir. En France, il y a encore cet esprit « social » : les comités d'entreprises financent une partie des sorties ; les médicaments, la culture, le social sont en quelque sorte pris en charge et ça c'est fantastique. Un réel engagement public, dans ces domaines, est visible. Personnellement, j'aime voyager (contacts avec le monde local, rencontres, conférences). Dernièrement, j'ai fait de la voile en Croatie et dans le sud de la France. J'écoute du jazz et de la musique classique (les opéras, Mozart, Beethoven). Et côté lectures, en ce moment, pour ma thèse, je lis Bourdieu ; il a écrit sur la culture et le pouvoir, au sein des sociétés. Cette thématique est liée à ma thèse qui porte sur le marché mondial de l'éducation (institutions d'éducation supérieures privées).

Je suis physicien au départ, j'ai étudié à l'université *la Sapienza*, à Rome. À partir de là, j'ai fait pendant vingt ans de la recherche en physique des hautes énergies, notamment sur le sujet du Boson de Higgs. J'ai choisi de quitter l'établissement car l'organisation de notre recherche était structurée à une échelle trop grande. Le quotidien dans l'entreprise en devenait démesuré. J'ai ensuite créé une société de conseil en informatique.

En parallèle, j'enseignais l'informatique, l'entrepreneuriat, le marketing et internet dans une université privée de Genève. J'ai eu beaucoup de contacts avec les étudiants et les enseignants mais l'aspect commercial de la chose m'a fait partir. L'équilibre financier de la structure primait. En 2006, j'ai créé avec des partenaires (des entrepreneurs du sérail) un institut privé, à partir des mêmes disciplines d'enseignement. J'intervenais alors comme directeur administratif ; une mission à responsabilités académiques. En 2008, j'ai décidé de le vendre à un groupe américain tout en y restant. Ces nouveaux fonds généraient un support financier donc un développement.

C'est dans ce cadre que j'ai commencé ma thèse. Il était effectivement intéressant d'articuler mes compétences théoriques, de les structurer, dans un cadre plus formel. Je souhaitais avoir un *background* académique plus cohérent au regard de mes enseignements. Ainsi, je complétais ma formation en sciences dures par une formation en sciences sociales.

Depuis 2008, à la suite d'un désaccord avec mes nouveaux investisseurs, sur les lignes stratégiques à adopter, j'ai quitté la structure. J'ai mis en œuvre une autre entité. Le nouveau projet s'appelle *Futura 21*. C'est une société spécialisée dans les ressources humaines qui accompagne les cadres, en transition professionnelle (carrières, coaching). En fait, j'ai deux types de journées et entre les deux, il me reste peu de temps. Quand je suis à Genève, je travaille à la création de mon entreprise. Nous sommes deux associés, j'en suis le président. Il y a tout à faire en ce moment, outre la recherche de contrats et le réseautage professionnel.

Pour quels motifs les thèmes d'étude et d'analyse du Largotec vous ont-ils attiré ? Comment décririez-vous la plus value de cette équipe de recherche ?

La recherche avait un double intérêt pour moi. Elle me permettait d'évoluer car j'ai toujours été chercheur mais dans d'autres domaines et elle crée une validation professionnelle pour continuer à occuper le poste de responsable académique.

La plus value du Largotec selon moi c'est son approche interdisciplinaire (sociologie, gestion, science politique, économie). Le Largotec a été une opportunité car j'avais déjà un contact avec le directeur de thèse pressenti. Ça arrivait au bon moment puisque le Largotec propose une focalisation sur la gouvernance, entre autres par rapport au développement du marché international de l'éducation. Il y a une évolution de ce marché alors que les structures

éducatives locales sont nationales. Pour moi, c'était cohérent. De plus en plus d'opérations privées sont à l'œuvre dans des contextes internationaux or rien n'est cadré autour de ce phénomène. En Inde, par exemple, on devra former des centaines de millions d'étudiants dans le supérieur. Les pouvoirs publics n'ont pas les ressources pour gérer et réguler ces flux. À l'horizon 2020, il y aura dans le monde 250 millions étudiants de niveau LMD, dont 7 millions seront en mobilité internationale (destinations par ordre : USA, Grande Bretagne, Australie). L'an passé, le gouvernement canadien a dépensé 8 milliards de dollars qui ont été utilisés dans les programmes d'échange, donc pour les étudiants en mobilité. La France quant à elle est au 4^{ème} rang des pays dans le monde pour les programmes internationaux. Il est vrai que la francophonie est un paramètre historique dans la géopolitique.

Vos objectifs professionnels à l'issue de votre thèse, incluent-ils une dimension de recherche ?
Oui. Mon entreprise va d'ailleurs devenir un institut avec des aspects recherche dans le domaine du travail et de l'emploi.

Comment concevez-vous la réflexion collective au sein d'une équipe constituée d'enseignants chercheurs, de doctorants, d'experts et de spécialistes en sciences humaines et sociales ? Comment vivez-vous votre activité de chercheur, votre statut de doctorant ?

Cela m'a apporté beaucoup de points de vue différents par rapport à mon sujet, en particulier avec le colloque de juin dernier « gouvernance globale contre régulation ? ». Cette approche basée sur les relations internationales m'a apporté des connaissances nouvelles sur la gouvernance dans le cadre des théories de la gouvernance internationale, m'a permis d'approfondir mon approche et m'a également permis d'avoir une nouvelle vision de ce que peut être en partie la gouvernance de l'éducation mondiale.

J'aimerais pouvoir venir plus souvent au laboratoire mais je ne le peux pas du fait de ma vie professionnelle qui se déroule à temps complet, voire davantage. Je ne profite pas assez de ce que l'on nous y propose, faute de temps. Faire une thèse, c'est échanger. Il est fondamental de ne pas élaborer la réflexion, seul dans son coin. Au niveau du collectif, j'ai participé à des colloques, des séminaires, des journées d'étude. Cela m'a permis de rencontrer des gens qui nous apportent des approches complémentaires ; une série de nouvelles perspectives s'est ouverte, à moi. Sinon, je suis un étudiant comme un autre.

Que signifiait pour vous initialement la préparation d'une thèse en vue du doctorat, comment imaginez-vous l'expérience de l'étape finale, celle de la soutenance d'une thèse ?

Je considère que préparer une thèse c'est une réflexion systématique sur l'environnement dans lequel j'ai travaillé jusque l'année 2012.

Pour mon activité de chercheur, j'étudie par à coups, quand il m'est possible de dégager du temps. J'éprouve de la satisfaction, parfois de la frustration car je ne trouve pas toujours facilement les ressources documentaires. Par exemple, tout ce qui concerne l'importance du capital social et culturel dans les études et le système éducatif. L'approche sociologique ne m'est en effet pas familière. Parfois, je tourne en rond. Mais il est satisfaisant de venir à bout de difficultés et mécanismes complexes comme pour cette situation. On n'est jamais vraiment bien organisé quand on prépare une thèse ; la méthode me fait peut-être un peu défaut. Après coup, je cherche la logique dans ce travail qui doit toujours être recentré. Trouver des pistes utiles sans se disperser, là est la difficulté. Il faut couper, sabrer, recouper, c'est un peu comme tailler un rosier. En anglais, on dit « prussing », c'est inhérent à la recherche. Si l'on savait à l'avance ce que l'on cherche, ce ne serait plus faire de la recherche.

J'ai assisté à la soutenance de thèse d'une doctorante du Largotec. Cela représente une remise en question, donc il faut se préparer avec rigueur et sérieux. Cela dit, l'envie de communiquer ses connaissances sur notre sujet est forte donc pas de raison d'en avoir peur. La soutenance de sa thèse c'est dense, c'est l'aboutissement d'un travail long et il faudra donc inévitablement gérer son stress. On veut donner le meilleur.

Je dirais aux nouveaux étudiants de ma classe d'âge (55 ans) d'élaborer un planning à long terme, dans la perspective des engagements familiaux, professionnels ou personnels, sur une période de trois ans au moins. L'idéal c'est de programmer sur trois ans et de se garder une année de marge. Il faut s'efforcer de rester proche de son cadre de travail car cela facilite la recherche d'informations.

Portrait et entretien réalisés par Mme Hamida Berrahal, responsable administrative du LARGOTEC, avec le soutien de Christelle Chevel, en stage comme assistante du LARGOTEC

LARGOTEC'INFOS

Février 2013, n°15

Coordination et mise en pages : Dominique Glaymann (glaymann@u-pec.fr)
Hamida Berrahal (berrahal@u-pec.fr)

Reprographie : Didier Buvet (buvet@u-pec.fr)

Mise en ligne : Vincent de Briant (briant@u-pec.fr)

Prochain n° de **LARGOTEC'INFOS** en juin 2013

D'autres informations concernant le LARGOTEC sur le site de l'UPEC
à l'adresse suivante : **<http://www.u-pec.fr/largotec>**